

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Paule tenue, le mardi 2 septembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil de Sainte-Paule située au 102, rue Banville, Sainte-Paule.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Philippe Savard
Messieurs les conseillers	Alfred D'Amours Pierre Fortin Yvan Côté Réjean Fournier Louis-Régis Côté

EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Urbain Bérubé
------------------------	---------------

Formant quorum sous la présidence du maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2025-09-88

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-89

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-90

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier, et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 août 2025 :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Liste des comptes à payer	\$	32,337.83
Liste des prélèvements bancaires	\$	2,829.34
Salaires nets payés	\$	5,628.35
Total des comptes		\$ 40,795.52

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Maire-Lyne Morneau

2025-09-91

PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL – MUNICIPALITÉ DE STE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu;

DE prendre acte du mouvement de personnel de la Municipalité de Sainte-Paule à compter du 18 octobre 2025, soit la date de début du contrat avec le MTQ, à savoir :

Retour au travail de Monsieur Yves Boulay comme opérateur déneigement pour la saison 2025-2026.

QUE le maire, monsieur Philippe Savard, et la directrice générale/greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de l'employé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-92

PRISE D'ACTE - MOUVEMENT DU PERSONNEL – MUNICIPALITÉ DE STE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Alfred D'Amours, et résolu;

DE prendre acte du mouvement de personnel de la Municipalité de Sainte-Paule à compter du 9 novembre 2025, à savoir :

Retour au travail de Monsieur Pierre Dugré comme opérateur déneigement pour la saison 2025-2026.

QUE le maire, monsieur Philippe Savard, et la directrice générale greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de l'employé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-93

PRISE D'ACTE - MOUVEMENT DU PERSONNEL – MUNICIPALITÉ DE STE-PAULE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Louis-Régis Côté, et résolu;

DE prendre acte du mouvement de personnel de la Municipalité de Sainte-Paule à compter du 14 décembre 2025, à savoir :

Embauche de Monsieur Stéphane McMullen comme opérateur déneigement pour la saison 2025-2026.

QUE le maire, monsieur Philippe Savard, et la directrice générale greffière-trésorière, madame Marie-Lyne Morneau, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail de l'employé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-94

AUTORISATION D'UN PUBLIPOSTAGE AUX CITOYENS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule a adopté le règlement numéro 375-19 sur la qualité de vie, lequel prévoit diverses obligations pour les propriétaires de chiens, notamment l'obtention d'une licence et l'interdiction de laisser errer un animal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important de rappeler aux citoyens leurs responsabilités afin d'assurer la sécurité et la qualité de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale souhaite procéder à l'envoi d'un publipostage à tous les citoyens afin de rappeler les principales dispositions de ce règlement et les modalités d'obtention d'une licence pour les chiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pierre Fortin, et résolu :

D'autoriser l'envoi d'un publipostage à l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Sainte-Paule concernant la réglementation sur les chiens, tel que présenté par la direction générale.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-95

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS- VOLETS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a lancé, le 6 août 2025, l'appel de propositions pour le **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires** (2025-2026), offrant un soutien financier pouvant atteindre 25 000 \$ pour des projets communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes admissibles incluent notamment les administrations municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Paule souhaite déposer une demande de subvention afin d'augmenter les fonctionnalités dans la salle communautaire et améliorer le confort des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont demandés depuis plusieurs années par différents organismes du milieu comme le Comité Familles et aînées et la Corporation de développement de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne pourront être réalisés sans l'obtention d'une aide financière substantielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la municipalité de Sainte-Paule à déposer une **demande de subvention** dans le cadre du **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – volet communautaire**, pour un montant maximal de **25 000 \$** ;

QUE le projet proposé soit conçu, planifié et exécuté avec un rôle central des **aînés**, conformément aux critères du programme ;

QUE la Directrice générale soit **autorisée à signer tous documents requis** pour et au nom de la municipalité ;

QUE la municipalité prenne toutes mesures raisonnables pour que la **demande soit soumise au plus tard le 17 septembre 2025 à 15 h** ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-09-96

RESOLUTION MODIFIANT LA RESOLUTION NO 2025-07-73 ADOPTÉE LE 2 JUILLET 2025 RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 – NUMÉRO DE DOSSIER 1108040 - VERSION NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Monsieur Réjean Fournier, et résolu:

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DES SOUMISSIONS – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN BANVILLE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des soumissions reçues ;

Entreprise	Date de dépôt	Montant (avant taxes)
Les Entreprises L.Michaud & Fils	27 août 2025	56,985.80 \$

2025-09-97

ADJUDICATION DE CONTRAT – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN BANVILLE

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite auprès de six entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Banville près de l'intersection du chemin du Lac-du-Portage Ouest;

CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire a transmis un prix, soit **Les Entreprises L. Michaud Inc.**, au coût de 56,985.80 \$ avant les taxes pour remplacer le ponceau sur le chemin Banville près de l'intersection du chemin du Lac-du-Portage Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Fournier et résolu :

D'adjuger le contrat de remplacement du ponceau sur le chemin Banville près de l'intersection du chemin du Lac-du-Portage Ouest à **Les Entreprises L.Michaud Inc.** au coût de 56,985.80 \$ avant les taxes, selon le bordereau de soumission reçu par courriel le 27 août 2025;

QUE la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-08-84 autorisant l'achat par la municipalité de Sainte-Paule de 2 terrains de la Fabrique de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE selon cette même résolution la municipalité de Sainte-Paule est responsable de l'arpentage des dits terrains;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 16 juillet 2025 déposée par **Bernard & Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc.**, pour la préparation d'un plan cadastral visant à séparer le lot 5 680 172 en deux nouveaux lots, soit un pour le cimetière et un pour le terrain destiné à l'acquisition par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'offre inclut l'ouverture et la préparation du dossier, les recherches usuelles, la visite des lieux, la compilation et l'analyse foncière, la préparation du plan cadastral ainsi que la demande de permis de lotissement, pour un montant forfaitaire de **1 500,00 \$ plus taxes applicables**, auquel s'ajoutent les frais de dépôt officiel au cadastre de **228,00 \$ non taxable**;

CONSIDÉRANT qu'un montant supplémentaire de **300,00 \$ plus taxes** et de **19,00 \$ non taxable** est exigible pour la création d'un troisième lot, soit celui de l'école de Sainte-Paule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Monsieur Alfred D'Amours, et résolu:

D'adjuger le contrat d'arpentage pour la séparation du lot 5 680 172 à la firme **Bernard & Gaudreault, arpenteurs-géomètres inc.**, selon les termes de l'offre de services reçue;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

QUE l'offre de service ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – LETTRE DE CONFIRMATION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE LAVAGE POUR EMBARCATIONS NAUTIQUES

La directrice générale, madame Marie-Lyne Morneau, dépose au Conseil municipal la lettre reçue du Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoît Charette, daté du 6 août 2025 et confirmant la subvention de 30,000\$ accordée à la municipalité de Sainte-Paule pour l'installation d'une station de lavage pour embarcations nautiques.

DÉPÔT – RAPPORTS DE VISITE RÈGLEMENTAIRE – SÉCURITÉ NAUTIQUE DE TRANSPORTS CANADA

La directrice générale, madame Marie-Lyne Morneau, dépose au Conseil municipal le rapport de visite réglementaire des agents du bureau de la sécurité nautique de Transports Canada, daté du 7 août 2025.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire entend et répond aux questions du public.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Yvan Côté, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 septembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je, Philippe Savard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Philippe Savard, maire

Marie-Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière